

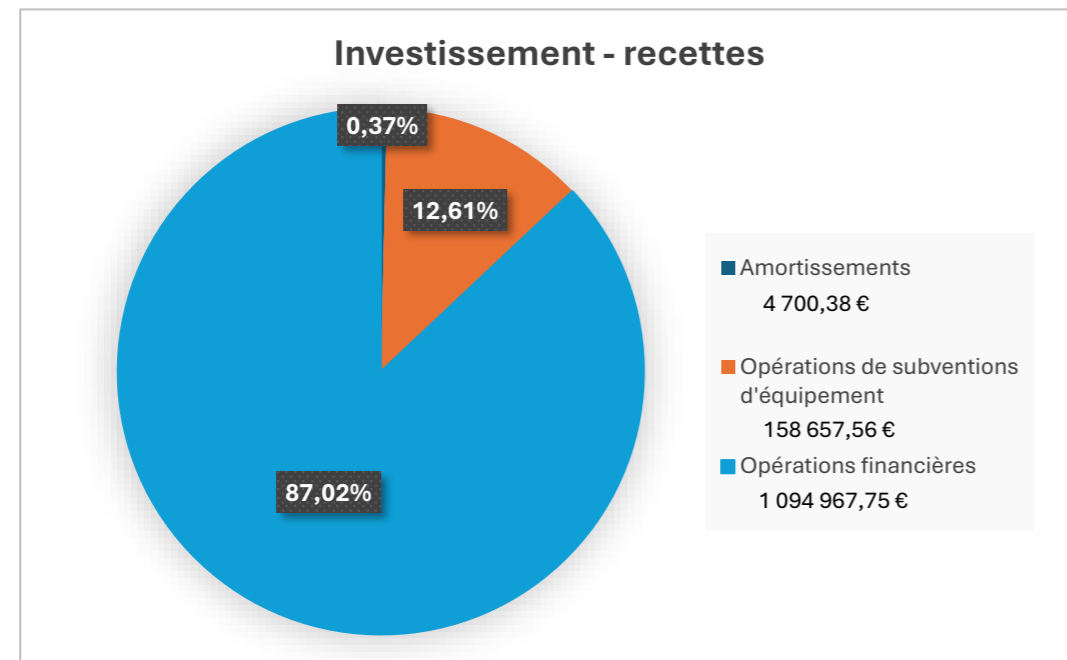
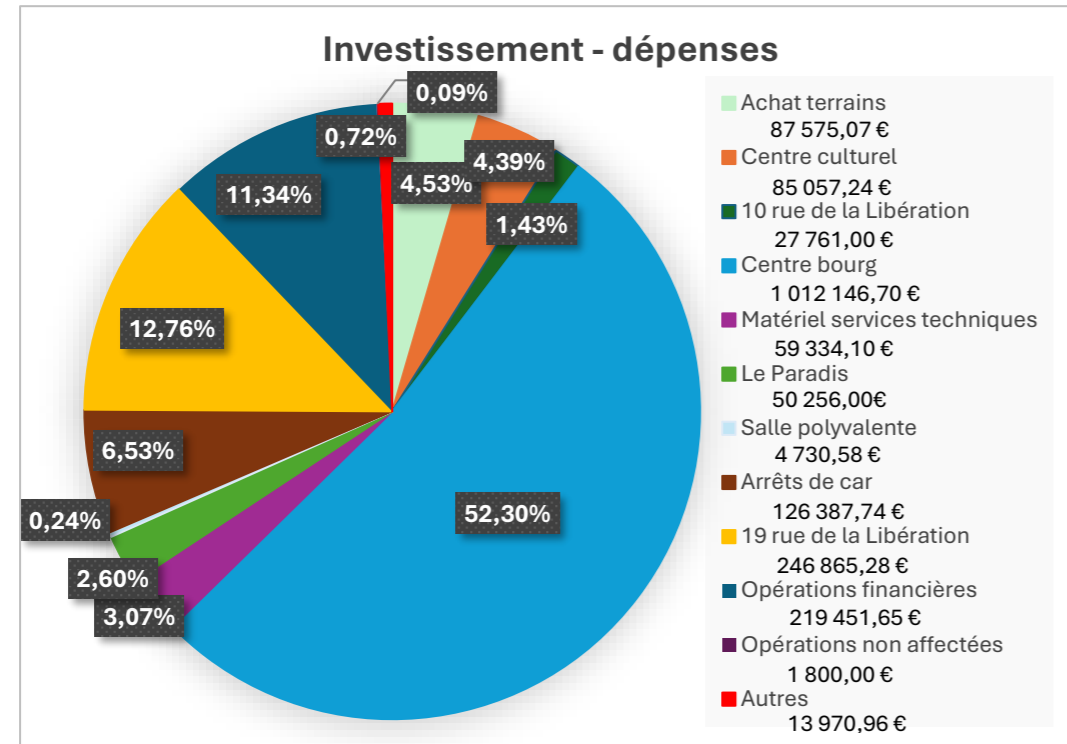
Section d'investissement :

Dépenses : 1 935 336.32 €

Recettes : 1 258 325.69 €

Soit pour 2025 un déficit de 677 010.63 €

Et un résultat de clôture excédentaire de 87 648.49 €



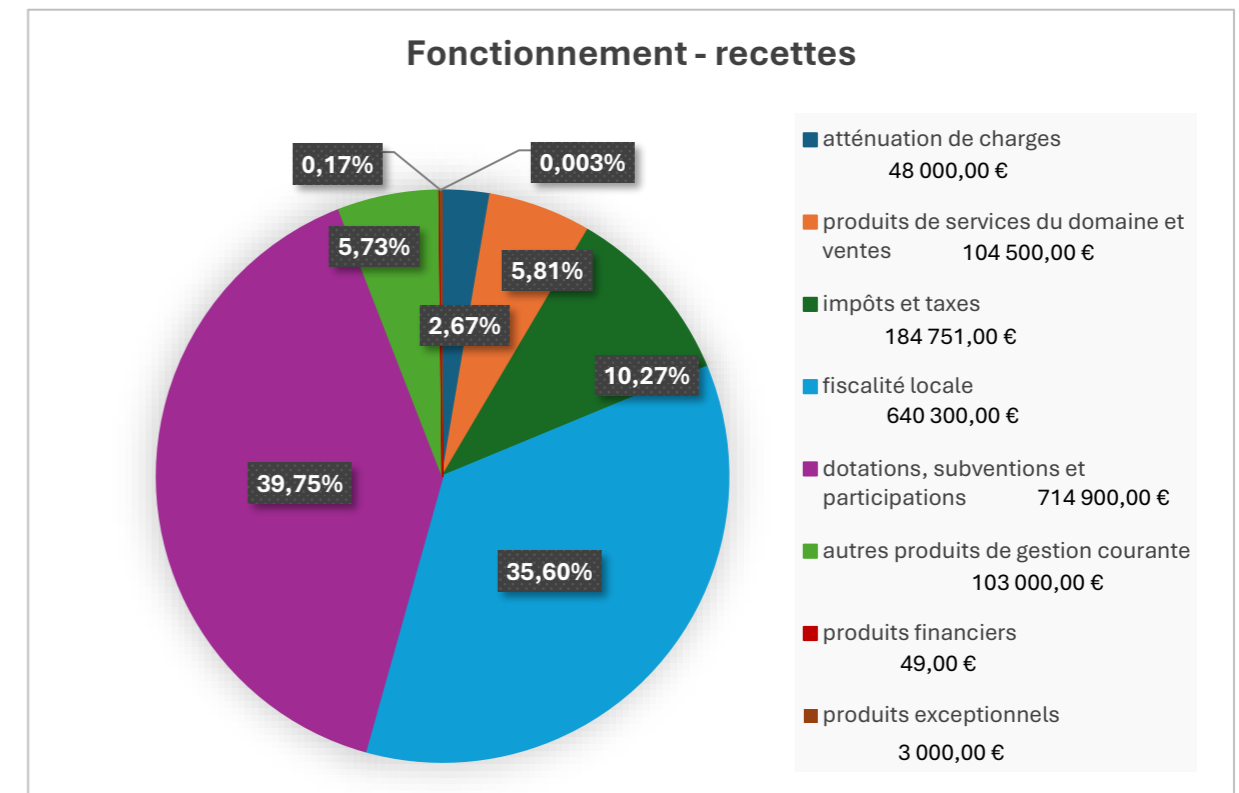
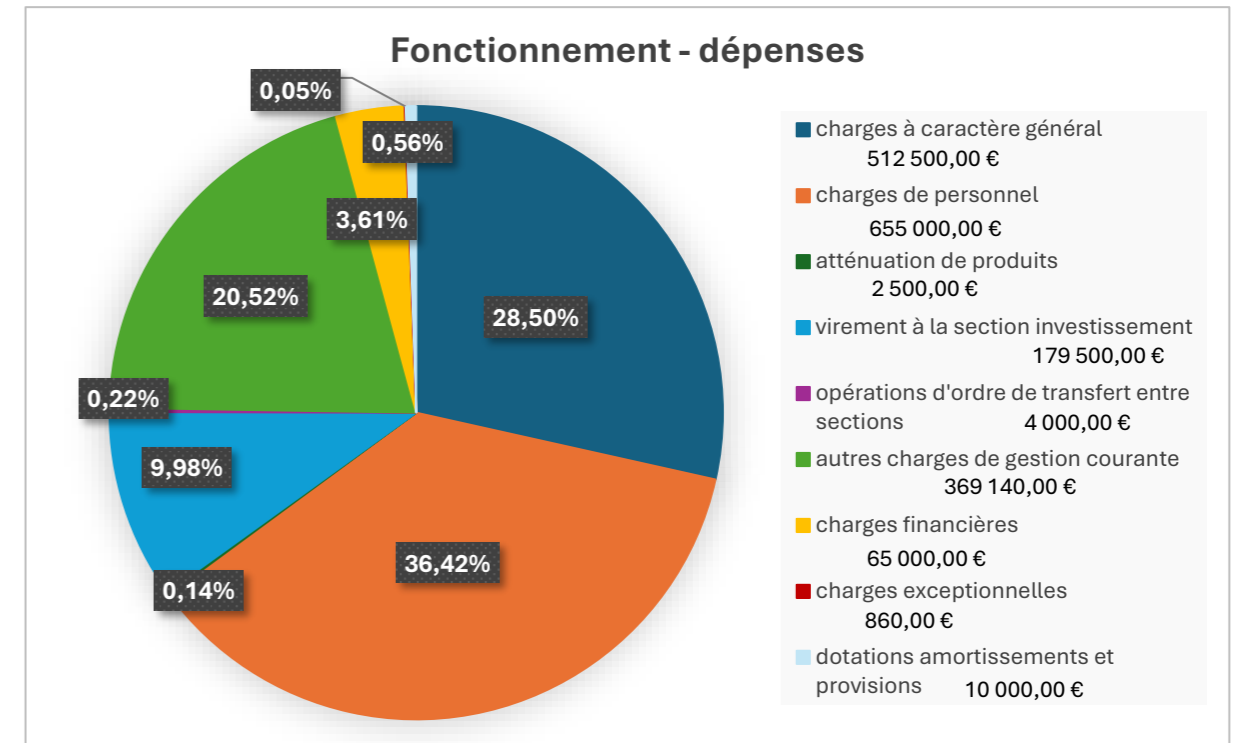
**Réunion Ordinaire du 03 mars 2026**

**1) Vote du budget primitif 2026 - Commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif pour la Commune au titre de l'année 2026, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : 1 798 500.00 €

Investissement : 2 066 116.00 €



**3) Vote compte administratif 2025-Le Paradis**

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif du lotissement Le Paradis, au titre de l'année 2026, qui laisse apparaître les sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 62 681.02 €

Recettes : 80 906.20 €

Soit, pour 2025 un excédent de 18 045.18 €

Et un résultat cumulé déficitaire de 18 650.14 €

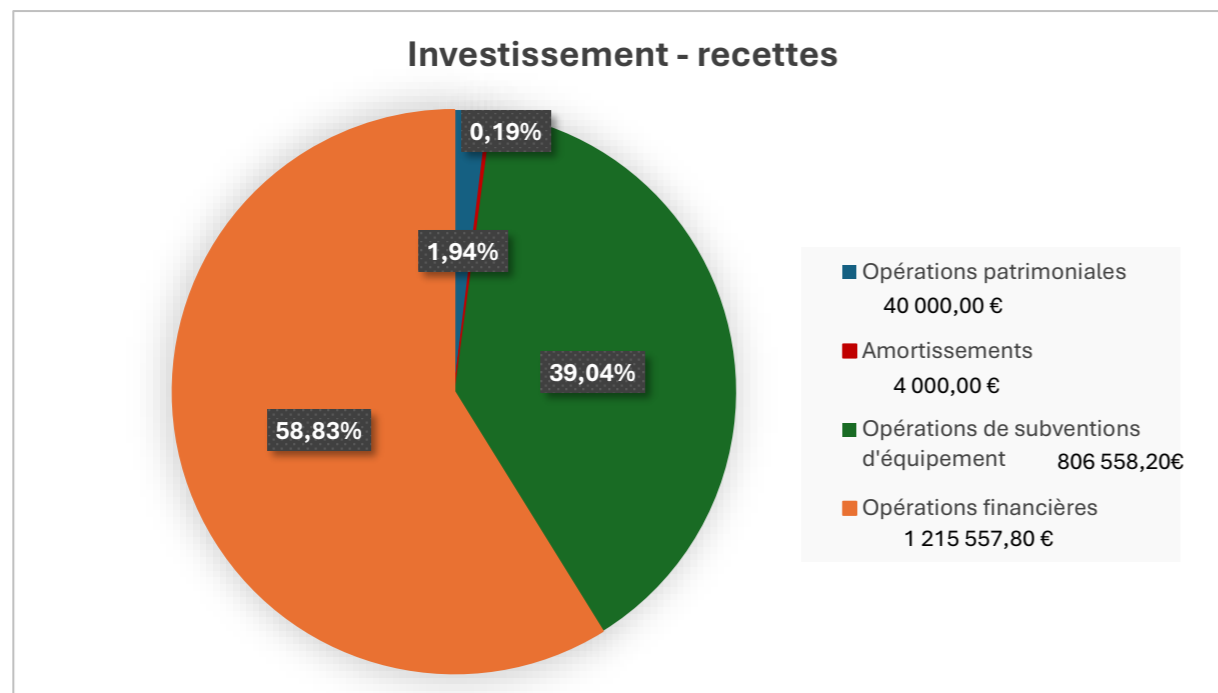
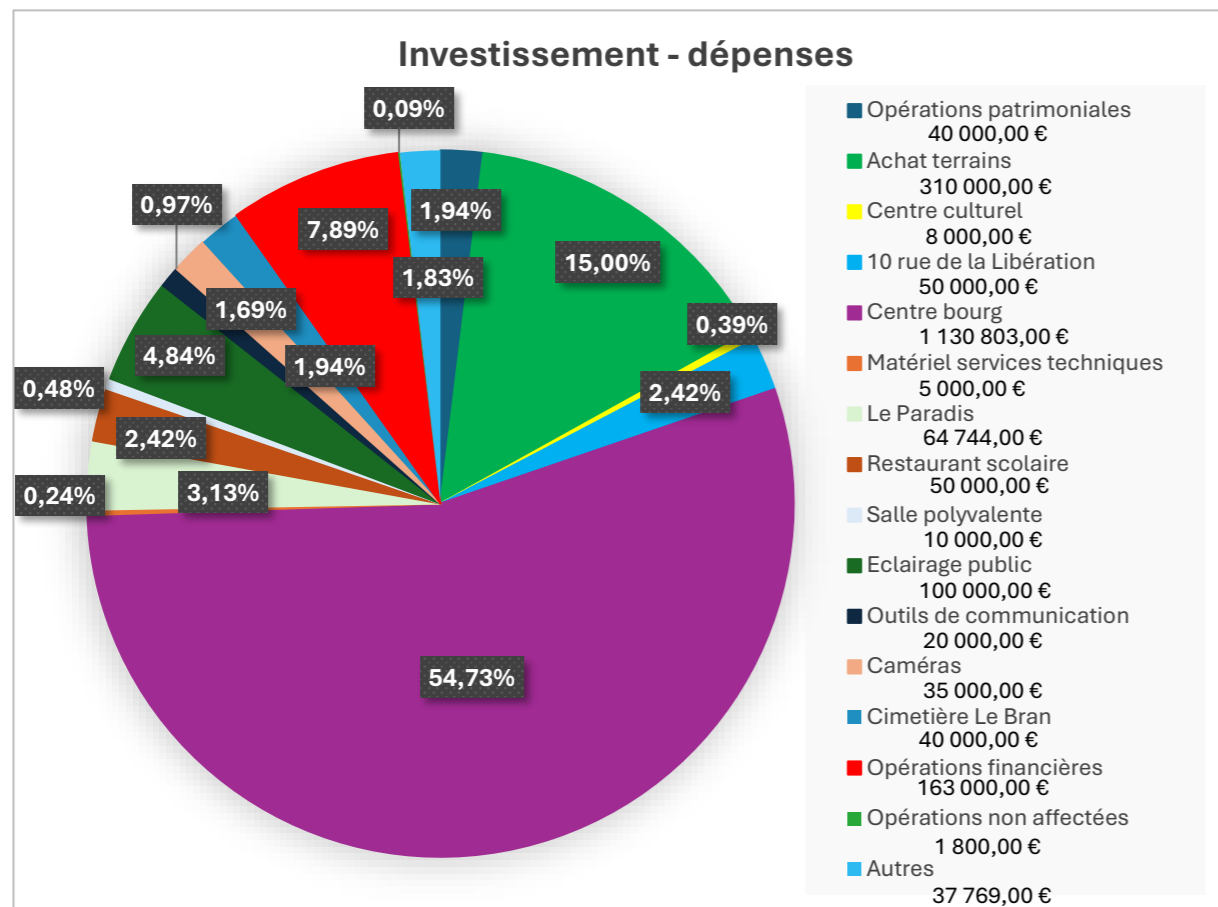
Section d'investissement :

Dépenses : 35 681.85 €

Recettes : 62 860.67 €

Soit pour 2025, un excédent de 27 178.82 €

Et un résultat cumulé excédentaire de 214 318.15 €



### 2) Vote du budget primitif 2026 - Lotissement Le Paradis

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif pour le Lotissement Le Paradis, au titre de l'année 2026, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : 154 343.00 €  
Investissement : 250 000.00 €

### 3) Frais de scolarisation pour les enfants non domiciliés à GAËL

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide les participations aux charges de scolarisation des enfants, pour l'année scolaire 2025-2026, à un montant de 766.10 € par élève scolarisé en primaire et 2 237.78 € par élève scolarisé en maternelle.

### 1) Vote des comptes de gestion 2025- Commune et Lotissement Le Paradis

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, approuve l'ensemble des comptes de gestion 2025.

### 2) Vote compte administratif 2025-Commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif de la commune, au titre de l'année 2025, qui laisse apparaître les sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 533 000.04 €

Recettes : 1 768 198.19 €

Soit pour 2025 un excédent de 235 198.15 €

Et un résultat de clôture de 349 125.90 €

